



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1680**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Quartier de la Ville Nouvelle - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participation financière 2010

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédooz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1680**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Quartier de la Ville Nouvelle - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participation financière 2010**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La GSUP représente un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application locale de Rillieux la Pape du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé pour la période 2007-2009 et qui a été prolongé d'un an (jusqu'au 31 décembre 2010) par voie d'avenant.

A ce titre, la convention-cadre relative à la GSUP sur la Ville Nouvelle de Rillieux la Pape, approuvée par délibération n° 2009-0497 du conseil de Communauté du 12 janvier 2009, a défini les priorités d'actions suivantes :

- renforcer la démarche partenariale,
- faire des habitants et des associations des partenaires actifs de la gestion du quartier,
- répondre à une exigence de qualité de prestation,
- garantir la même qualité de service que dans les autres quartiers de la ville,
- continuer à adapter l'intervention des services aux spécificités locales,
- poursuivre les efforts réalisés pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle dans les actions d'amélioration du cadre de vie.

L'ensemble de ces orientations se déclinent autour des thématiques maintenance et entretien des parties communes et des espaces extérieurs, maintien de la tranquillité publique, gestion des déchets et mobilisation des habitants.

En complément, les objectifs transversaux suivants ont été déterminés :

- renforcer la cohésion entre les interventions du droit commun mises en œuvre par les différents intervenants en matière d'amélioration du cadre de vie,
- renforcer la communication partenariale et la communication en direction des habitants,
- poursuivre les actions de sensibilisation des habitants,
- soutenir les initiatives concourant au mieux vivre ensemble,
- pérenniser les aménagements réalisés et favoriser le respect des espaces réaménagés.

La programmation des actions GSUP 2010 s'inscrit pleinement dans les axes de travail fixés par la convention-cadre.

Le coût global des actions est estimé à 898 369 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 91 500 € nets de taxes, à verser à Erilia, la commune de Rillieux la Pape, Dynacité et la régie de quartier Association Micro initiatives Rillardes (AMIR).

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2010 détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la programmation GSUP de la Ville Nouvelle de la commune de Rillieux la Pape pour l'année 2010, telle que figurant en annexe,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 91 500 € nets de taxes au profit de Erilia, de la commune de Rillieux la Pape, Dynacité et la régie de quartier AMIR dans le cadre de cette programmation,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine, Erilia, la commune de Rillieux la Pape, Dynacité et la régie de quartier AMIR définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 657 341, 657 370, 657 380 et 657 480 - fonction 820 - opération n° 1968.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.